



M. Pierre Gratton
Président et chef de la direction
Association minière du Canada
275 Slater Street, Suite 1100
Ottawa, ON, K1P 5H9

Objet : Mine Canadian Malartic – Lettre d’assurance de la vérification externe

Monsieur Gratton,

Cette lettre d’assurance vous est remise afin de confirmer que nous avons effectué la vérification externe de notre performance dans l’initiative VDMD – Vers le développement minier durable de l’Association minière du Canada.

En effet, la vérification externe des auto-évaluations VDMD de Mine Canadian Malartic pour l’année 2020-2021 a été menée du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021 par Ross Szwec, FSV (fournisseur de service de vérification) de la compagnie EEM Gestion ESS inc.

M. Szwec a mené la vérification, de façon indépendante, des huit (8) protocoles VDMD, en plus d’effectuer l’audit externe du protocole de gestion des résidus miniers. Par le fait même, il a validé les auto-évaluations de l’année 2020 remplies par les membres de Mine Canadian Malartic.

Suite à la réception du rapport, nous sommes en accord avec l’évaluation de l’auditeur. Les cotes de rendement des différents protocoles reflètent bien le niveau de performance de notre entreprise.

Veillez accepter, Monsieur Gratton, nos salutations les plus distinguées.

Christian Roy, ing.
Directeur général